

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2024 à 20h

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchard, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Vamparys, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemmin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Valentin Marchal, Mathieu Lejay, Christian Pion, Armelle Willemmin proc à Marc Scheidecker, Alain Larchevêque, Pascal Hestin proc à Lynda Vamparys, Marie Lyne Turra

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.
La secrétaire de séance est Marc Scheidecker.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 9 septembre 2024
2. Convention Pose d'un pylône Orange à la Hingrie
3. Convention Enedis pour enfouissement de la ligne 20 KV à Naugigoutte
4. Tarifs 2025
5. Etat de Prévision des Coupes ONF
6. Demande de subvention DETR pour la salle festive « Aurora »
7. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie
8. Rapport d'activité CCVA
9. Décision budgétaire budget général
10. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal.
Il propose d'adopter l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

2024 34°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2024

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024.

2024 35°) CONVENTION DE BAIL POUR POSE D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE

Projet de relais de radiotéléphonie - conclusion d'un bail avec la société TOTEM

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'Arrêté du 26 décembre 2023 définissant la première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024, l'opérateur Orange a été désigné opérateur pilote pour la mise en place d'une station de radiotéléphonie sur le territoire de la commune de Rombach-le-Franc, hameau la Hingrie, en vue d'offrir à ses usagers une couverture mobile de qualité, et ceci pour les quatre opérateurs de télécommunication.

A cet effet, Orange a proposé à la commune une installation sur sa propriété cadastrée 16 n°53, située Lieu-dit Barançon.

Cette mise à disposition foncière serait contractualisée par un bail signé entre la commune et la société Totem, filiale d'Orange et maître d'ouvrage du projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte la mise à disposition d'une emprise d'environ 45 m² sur la parcelle communale cadastrée 16 n°53, sise lieudit Barancon, à Rombach-le-Franc, au profit de la société Totem, filiale d'Orange. L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle à la commune de 1500 € nets. La durée du bail est fixée à 12 ans, reconductible tacitement par période de 6 ans ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tout document afférent.

Autorise Totem France à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la construction de la station de radiotéléphonie sur ladite parcelle.

2024 36°) CONVENTION AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE 20 KV

ENEDIS projette d'enfouir la ligne 20 KV qui relie le vallon de Pierreusegoutte et celui de Naugigoutte.

Pour ce faire, il y a lieu de passer par des parcelles communales.

Aussi, le conseil est sollicité pour autoriser cet enfouissement sur les parcelles communales concernées et charger le maire de toutes les démarches.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORTE la mise en souterrain de la ligne 20 kV sur des terrains communaux.

CHARGE le maire de toutes les démarches administratives afin de réaliser cette opération.

2024 37°) TARIFICATIONS 2025 BUDGET GENERAL

Le Maire propose de voter les tarifs communaux pour l'année 2025 du budget général en tenant compte de l'inflation de 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2025 du budget général selon le tableau ci-après,

2024 38°) TARIF DU CAMPING 2025

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2025, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs TTC 2025 selon le tableau ci dessous.

2024 39°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU RÉGIME FORESTIER POUR 2025

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2025 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2025, par l'ONF génère des recettes brutes pour 130 000 € en coupes à façonner et 7000 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 47 500 € hors honoraires et des travaux sont proposés pour 35 000 €. Le maire propose de prendre en compte les travaux liés à la régénération de la forêt avec la plantation et la protection de nouvelles espèces. Il propose de réduire le montant des travaux concernant l'entretien des routes en particulier compte tenu de la faiblesse des recettes de vente de bois.

Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est quasi équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 137 000 € HT pour 2600 m3.

VALIDE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2025 limité à 15 000 € hors honoraires.

DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

2024 40°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maire explique que la commune a fait l'acquisition du site de l'Aurora afin de transformer le bâtiment annexe en salle festive. Les travaux de transformation pourraient bénéficier d'un financement au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser cet investissement pour un montant total de 333 832.50 € HT soit 400 599 € TTC au courant de l'année 2025.

SOLLICITE auprès de l'Etat (DETR) une subvention de 40 % pour aider au financement de la rénovation de ce bâtiment. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2025.

ARRETE le plan de financement suivant : Subvention DETR sollicitée **133 533 € soit 40 %**

Autofinancement	<u>267 066 €</u>
TOTAL TTC	400 599 €

2024 41°) CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant du grade de rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 1^{ER} novembre 2024, un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant du grade de rédacteur, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'approuver la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

2024 42°) RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Le maire fait part au conseil du rapport d'activité de la communauté des communes du Val d'Argent et du SDEA concernant le service d'adduction d'eau potable.

Le rapport d'assainissement et du smictom sont également présentés pour information.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de la présentation des rapports CCVA et SDEA AEP.

2024 43°) DBM n°2 BUDGET GENERAL

Le Maire propose un virement de crédit de 3000 € du chapitre 23 au chapitre 20 afin d'honorer une facture d'arpentage liée à l'aménagement de la place de retournement des Beaux Champs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE d'effectuer un virement de crédit de 3000 € du chapitre 23 au chapitre 20.

DIVERS

Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Sans objet

Chalet de chasse

Suite à une demande des adjudicataires du lot 3, Enedis a établi un devis de 12 000 € pour l'extension du réseau permettant l'alimentation électrique du chalet de chasse. Les adjudicataires sont d'accord pour prendre à leur charge 6000 € sur la durée de la location soit 667 € par an.

Réseaux 20 KV

La démolition des deux postes « cabine haute » est réalisée ; Reste à poser le nouveau transformateur sur les lignes Grandgoutte, Prérébois, La Longire et fond de Pierreusegoutte.

Acquisition tracteur

Le marché pour l'acquisition d'un tracteur a été lancé au niveau de l'UGAP.

80 ans de la libération

Le 24 novembre prochain aura lieu le 80e anniversaire de la libération de la vallée en nov 1944. Une commémoration avec véhicules d'époque sera organisée par le Souvenir Français « vallée de Ste Marie aux Mines et montagne » sur l'ensemble des communes avec l'appui financier de la communauté des communes. Toute la population est invitée à participer à ce moment festif, en se mettant en costumes d'époque, en pavoisant leur domicile, en agitant des fanions tricolores au bord de la route.

Divers

Un devis pour changer les portes du service technique est chiffré à 6000 € HT. Budget 2025

Reprise des passages piétons prévus suite à devis VA BTP de l'ordre de 7000 € pour 3 ouvrages.
Un miroir a été demandé pour la sortie de la rue des Battans, en attente de l'accord du propriétaire.

La séance est levée à 23h00.

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2024

prénom	nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Armelle	MAURER WILLEMIN	Procuration à Marc Scheidecker
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	Absent excusé
Nicolas	STOUVENOT	
Mathieu	LEJAY	Absent excusé
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	
Lynda	VAMPARYS	
Marie - Lyne	TURRA	Absente excusée
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	Procuration à Lynda Vamparys
Christian	PION	Absent excusé
Alain	LARCHEVEQUE	Absent excusé